

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 375

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 1ER TER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la tarification progressive de l'énergie mentionnée »,

les mots :

« le bonus-malus mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.